

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA VITICULTURE Et les Conseils généraux.

La session des Conseils généraux vient, non sans opportunité, de rappeler, par suite des délibérations prises dans plusieurs de nos assemblées départementales, l'attention publique sur la situation de la viticulture française.

En vain, le Parlement s'est-il, pendant ces dernières années, beaucoup occupé des questions viticoles. Si les discussions qui ont eu lieu dans les deux Chambres ont mis en lumière les pratiques aussi détestables que persistantes à l'aide desquelles on prive nos vignerons de la légitime rémunération de leur labeur, on ne les a pas entravées.

La fraude n'a fait que grandir; elle a continué à réaliser, au détriment de la viticulture, d'immenses profits. Comme le faisait remarquer, dans un récent rapport au Sénat, M. de Verninac, l'honorable sénateur du Lot, des millions d'hectolitres de boissons que l'on a justement qualifiées d'innommées et qui n'ont de commun avec le vin qu'une lointaine apparence, continuent à faire au vin ordinaire la concurrence la plus déloyale et à écraser les cours, au point que le prix de vente du produit ne laisse plus au producteur de quoi couvrir ses frais de culture.

D'après les chiffres officiels, sur les 45 millions d'hectolitres auxquels s'élève en France la consommation annuelle, le vignoble français n'en fournit guère que 30 millions, même après la reconstitution des vignes détruites par le phylloxera. L'importation s'élevant, en moyenne, à 6 millions, il y a, si l'on tient compte de 2 millions d'hectolitres exportés, 11 millions d'hectolitres, soit le quart de la consommation totale annuelle, que représente la fabrication des boissons artificielles répandues dans la consommation, au grand détriment de notre viticulture.

On sait quelles sont les conséquences de cet état de choses.

Les prix de vente du vin naturel ordinaire se sont abaissés, dans certaines régions, jusqu'au chiffre dérisoire de 5 à 6 fr. l'hectolitre, alors que le consommateur au détail paie de plus en plus cher le liquide, plus ou moins frelaté, qu'il achète aux intermédiaires. Qui ne se souvient des doléances si vives, auxquelles a donné lieu, en ces dernières années, la mévente des vins?

A force cependant d'avoir entendu parler de la viticulture et de la défense de ses intérêts, à la Chambre des députés, au Sénat et dans des Congrès nombreux, on serait presque enclin à croire qu'elle a reçu satisfaction.

Selon un mot célèbre, elle a beaucoup demandé : on lui a tout promis; on ne lui a rien donné, hormis des espérances et d'éloquents discours.

La Chambre des députés, après avoir consacré tant de séances à des interpellations oiseuses et stériles, n'a même pas, avant sa séparation, trouvé le moyen de statuer sur les projets adoptés par le Sénat.

Le trouvera-t-elle avant la fin de la législature?

Il serait cependant grand temps d'arriver à une solution. C'est avec la sage pensée de s'efforcer de la hâter, que plusieurs Conseils généraux ont émis des vœux tendant au vote, sans délai, par la Chambre des députés, du projet de loi qui a été adopté par le Sénat et qui favorise, dans une notable proportion, la consommation du vin naturel.

Il est temps de prendre des mesures très promptes et très efficaces pour dégrever le consommateur peu aisé, celui qui ne peut s'approvisionner qu'au détail et pour assurer au propriétaire récoltant une plus juste rémunération de son travail.

Ce sont ces mesures, depuis si longtemps réclamées, que demandent à leur tour les conseils généraux dans les vœux qu'ils viennent d'émettre.

Dans un récent discours à Péronne, M. Méline, président du Conseil, s'exprimait ainsi :

« Il n'y a qu'un moyen sûr d'atteindre la spéculation qui n'est pas du jeu, ou plutôt il y en a deux, c'est d'abord de faire de bonnes lois pour encourager et soutenir les producteurs, et ensuite de favoriser sous toutes les formes les rapports directs du producteur et du consommateur. »

Ce sont là de bonnes paroles; des actes vaudraient encore mieux.

Quoi de plus urgent qu'une telle œuvre? N'est-elle pas digne du concours de tous les patriotes prévoyants et sages sans distinction de parti?

Faudra-t-il, cependant, que de nouveau et toujours nous entendions répéter ce langage : Les années passent, les projets de loi succèdent aux projets de loi, les promesses, les engagements se multiplient, et la viticulture continue à ne récolter que des espérances, se transformant presque aussitôt en amères déceptions pour plusieurs millions de travailleurs, dignes, entre tous les autres non seulement de la sympathie du législateur, mais encore et surtout de la justice et de la reconnaissance du pays pour leur dur et peu productif labeur.

Pour notre part, nous demandons instamment qu'il cesse d'en être ainsi.

C. R.

## L'ATTENTAT

On se demande à quels mobiles obéissent les anarchistes en faisant éclater des bombes sur le passage du président. Carnot, prétendent-ils, a payé de sa vie l'exécution de Vaillant, comme Canovas vient de payer celle des dynamiteurs de Barcelone. Mais M. Félix Faure? Aucun anarchiste n'a encore péri sous sa présidence, et pourtant on lui tire dessus, avec une fréquence qui n'a d'égale que son insuccès. L'explosion de mercredi, étant données les circonstances où elle s'est produite, revêt un caractère de la plus haute gravité. C'est l'entrée de l'anarchie dans le domaine de la politique pure. Jusqu'alors elle s'était confinée dans celui des revendications sociales, mais aujourd'hui elle fait un pas en avant et prétend, en quelque sorte, au gouvernement des nations.

Ce nouveau caractère doit faire réfléchir. Un vieil adage latin dit : *Is fecit cui prodest*, est l'auteur celui qui bénéficie. En

quoi la visite de Faure à Nicolas gêne-t-elle l'anarchie? On ne le voit pas bien et l'on comprendrait davantage l'attentat par l'exaspération du sentiment patriotique d'un étranger. Mais la matière est délicate; il suffit qu'on l'effleure et qu'on s'en remette aux agents de M. Lépine pour l'éclaircissement du problème...

## INFORMATIONS

### Le Voyage en Russie

#### L'accident du « Bruix »

Un regrettable accident s'est produit à bord du croiseur cuirassé *Bruix*, qui faisait partie de la division navale chargée d'escorter le Président de la République à Cronstadt.

Le croiseur *Bruix* a dû rentrer en rade ayant une tige de piston brisée et un cylindre défoncé.

Le *Dupuy-de-Lôme* a allumé ses feux aussitôt, et a appareillé pour remplacer le *Bruix* dans la division navale qui se rend à Pétersbourg.

Tout fait espérer que ce croiseur, qui est d'un excellent type, pourra rallier la division qui se rend à Cronstadt en temps voulu pour ne causer aucun retard.

### M. Ribot et la conversion du 3 0/0

Le Conseil général d'Arras a adopté mercredi, sous réserves et à titre d'étude seulement, un vœu de M. Boudenoot, député, tendant au dégrèvement de l'impôt foncier par la conversion du 3 0/0.

Au cours de la discussion de ce vœu, M. Ribot a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que le Conseil général n'avait pas à se prononcer sur l'opportunité de la conversion, mais que lui-même considérait que, dès que la conversion serait jugée possible, le gouvernement aurait le droit et le devoir de l'effectuer sans retard.

Le produit de cette conversion, a ajouté l'ancien président du conseil, devra être affecté, non au budget, comme précédemment mais à des dégrèvements, et particulièrement à des dégrèvements agricoles.

### Déplacement préfectoral

D'après la *Politique coloniale*, le déplacement de M. Landard, préfet de la Haute-Garonne, qui serait, dit-on, imminent, serait motivé par ce fait que M. Landard se refuse à servir les projets du ministère qui voudrait à tout prix assurer le succès de M. Pion, le chef des ralliés, dans une des circonscriptions de la Haute-Garonne.

### La catastrophe du Bazar de Charité

Les débats correctionnels de cette affaire ont eu lieu hier et avant-hier. Ces deux séances ont été consacrées à l'interrogatoire du baron de Mackau et des témoins, au réquisitoire et aux plaidoiries.

Le jugement n'est pas encore connu.

### Exécution d'Angiolillo

Angiolillo a été exécuté hier matin. Angiolillo a fait preuve d'un grand calme quand on lui a notifié la sentence. Un juge et son défenseur l'accompagnaient. Il s'est plaint des fréquentes visites que les prêtres et les religieux lui ont faites, bien qu'il leur ait dit qu'ils n'obtiendraient rien de lui. Il parle mal d'eux et fait l'éloge des autres personnes. Quand on lui a dit d'entrer en chapelle, il a répondu qu'il n'avait pas besoin d'aller à la chapelle, vu qu'il se trouvait bien dans sa cellule.

Le bourreau de Burgos est venu pour

procéder à l'exécution. Comme un religieux exhortait Angiolillo à se repentir, le condamné lui a répondu :

« Du moment que vous ne pouvez pas me faire sortir de la prison, laissez moi en paix; je m'arrangerai avec Dieu. »

Le sous-secrétaire de la présidence du conseil assistait à l'exécution.

### Petites nouvelles

La *Dépêche Coloniale* se dit en mesure d'annoncer que M. Lagarde plénipotentiaire de France, auprès du gouvernement éthiopien, rejoindra son poste par le paquebot quittant Marseille le 25 août; M. Lagarde sera accompagné de M. Gueyde-Couvalette, médecin de première classe de la marine, placé hors cadre à la disposition du ministre des colonies pour être attaché à ce haut fonctionnaire.

— On mande de New-York au *Morning Post* que les Japonais ont commandé aux Etats-Unis 12,000 rails pour l'établissement des chemins de fer à Formose.

— Le syndicat des garçons limonadiers de Paris poursuit sa campagne pour l'abolition du pourboire. Il a tenu jeudi une grande réunion à la bourse du travail et voté un ordre du jour proposant de boycotter, c'est-à-dire de mettre en interdit les maisons qui refusent de leur accorder satisfaction.

— M. Danel, qui va quitter le gouvernement de la Guyane, serait, dit-on, remplacé par M. Grodet, ancien gouverneur du Soudan français.

## CHRONIQUE LOCALE

### Les colis postaux de 10 kilos

Les Compagnies de chemins de fer ont fait savoir au ministre du commerce qu'elles ne pourraient inaugurer le nouveau service des colis postaux de 10 kilos avant le 1<sup>er</sup> octobre; mais M. Boucher, à son dernier passage à Paris a insisté auprès du président du comité d'exploitation des grandes Compagnies de chemins de fer, pour que la date de l'exécution fût avancée au 15 septembre.

Il ne s'est pas dissimulé qu'il réclamait un effort de la part du personnel des chemins de fer, mais il compte que dans une question qui intéresse à un aussi haut degré toutes les populations du territoire, ce personnel n'hésitera pas à répondre à l'appel du gouvernement et du public.

## CAHORS

### Le Pont-Neuf

On verra dans notre compte-rendu du Conseil général que, de par la volonté de notre assemblée départementale, la reconstruction du Pont-Neuf est ajournée à une date très éloignée et qu'on ne saurait du reste prévoir encore.

Ce résultat est dû à une manœuvre fort habile des représentants de l'arrondissement de Figeac.

Ces derniers, voyant que le pont de Pinsac (arrondissement de Gourdon) avait des chances d'être classé au premier rang par le Conseil, secondèrent les efforts des représentants de Gourdon. En échange, ils espéraient — le résultat a prouvé qu'ils ne se trompaient pas! — ils espéraient, disons-nous, que les représentants de l'arrondissement de Gourdon les aideraient de leur vote pour faire classer en 2<sup>e</sup> lieu le pont de Toirac.

Ce petit calcul a admirablement réussi et l'arrondissement de Cahors a été battu par

la coalition des deux autres arrondissements.

C'est profondément regrettable !

Nous ajoutons que ce classement est d'autant plus fâcheux, qu'aucun projet n'est encore dressé pour le pont de Toirac. C'est à peine si on connaît l'emplacement de ce futur monument. Dès lors, on ne comprendra pas que le Conseil général ait ainsi sacrifié la ville de Cahors qui, depuis fort longtemps, a fait dresser les plans et projets du Pont-Neuf à construire et qui, mieux encore, a tout prévu pour la part de dépense qui lui incombera.

Cette politique de clocher pourrait avoir, plus tard, de fâcheux inconvénients pour certains de nos représentants.

A ce point de vue encore, le vote du Conseil général est profondément regrettable.

### Arrondissement de Cahors

**PUY-L'ÈVÈQUE.** — *Accident.* — Mercredi matin, le jeune Delbreil, du port de Puy-l'Èvêque, âgé de quatorze ans, conduisait à l'abreuvoir un bœuf qu'il attachait auprès d'une vieille porte.

L'animal, en chassant les mouches, tira violemment sur sa chaîne et arracha du mur une pierre énorme qui, en se détachant vint frapper l'enfant au front, lui faisant une blessure assez sérieuse mais qui ne met pas, heureusement, ses jours en danger.

**MONTCABRIER.** — *Foire du 17.* — Bœufs gras 35 fr. les 50 kilos.

Attelages, peu d'affaires et cours ordinaires.

Veaux, de 60 à 80 fr. l'un.

Porcs gras, environ 38 fr. les 50 kilos.

Petits porcs, de 15 à 25 fr. l'un.

Poules, de 3 à 4 fr. la paire.

Poulets, de 2 à 2 fr. 75 id.

Canards, de 2 fr. 50 à 4 fr. la paire.

Lapins, environ 25 centimes la livre.

Œufs, 70 cent. la douzaine

**ANGLARS-JUILLAC.** — Programme de la fête des journées des 22 et 23 août :

La veille au soir, arrivée de la musique, salves d'artillerie.

Dimanche matin, grande réception, distribution de bouquets ; à deux heures, jeux divers, grand bal ; à huit heures et demie, feu d'artifice, belle illumination, retraite aux flambeaux ; à dix heures, continuation du bal, fête de nuit.

**MOULINBESSOU.** — *Toujours les orages !* — Mercredi la foudre est tombée sur une étable de Dalard à Lapeyrière, les locataires étaient à quelques pas de là, réfugiés dans la grange.

Jeudi trois orages dans une seule journée : il y a eu un peu de grêle, mais heureusement elle n'a pas fait beaucoup de mal, par contre on ne compte pas les terres ravinées, les chemins dégradés et les éboulements sur les chemins.

— *Folie.* — Un individu d'une commune voisine (mais du Tarn-et-Garonne), est devenu subitement fou à la suite de chagrins de famille, il a déserté sa maison, il vit de légumes crus, de fruits et malgré les recherches de la gendarmerie on ne peut parvenir à le trouver ; il est la terreur de la population.

### Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — *Collège.* — Dans sa séance du 13 août courant, le conseil municipal a décidé que, à partir de la prochaine rentrée des classes, la réduction des frais d'études accordée aux fils des membres de l'enseignement primaire serait portée à 100 francs pour les élèves des classes supérieures et à 75 francs pour ceux des autres divisions.

**ST-CÉRÉ.** — L'inauguration de la statue du maréchal Canrobert à St-Céré, aura lieu le dimanche 3 octobre, à onze heures du matin.

Un banquet par souscription aura lieu à l'issue de la cérémonie ; le prix de chaque couvert est fixé à dix francs. Les personnes désireuses d'y assister sont priées de se faire inscrire en envoyant le montant de leur cotisation chez M. Bagneris, secrétaire du comité, à St-Céré, avant le 15 septembre.

Le programme des fêtes sera ultérieurement publié.

Voir en 4<sup>e</sup> page la suite de notre feuilleton.

### Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — *Sauvetage.* — Ces jours-ci, deux enfants demeurant dans la petite commune de Saint-Cirq-Madelon, canton de Gourdon, étaient allés s'amuser sur le tracé de la ligne de Gourdon à Carsac.

S'étant trop approchés d'un puits creusé pour les sondages de la ligne, l'un d'eux, le nommé Marcelin Toureilles, âgé de 7 à 8 ans, tomba dedans. Son jeune camarade appela au secours.

M. Michel Vigie, muni d'une corde accourut sur le lieu de l'accident. Il descendit au fond du puits et avec sa corde ayant attaché l'enfant solidement, lui le remonta à l'orifice et le porta chez lui où il lui donna les premiers soins que nécessitait son état.

Par un hasard providentiel, le jeune Toureilles n'avait aucun mal. Il en a été quitte pour la peur et un bain forcé.

Nos félicitations à M. Vigie.

**GOURDON.** — *Orage.* — Mercredi dernier le temps est resté sombre toute la journée. La température était lourde et accablante. On pressentait l'orage. Vers 7 heures du soir une pluie fine s'est mise à tomber pendant une demi-heure seulement. Mais vers 8 heures, alors que tout paraissait avoir disparu, le tonnerre s'est mis à gronder avec rage et de larges éclairs se succédaient avec une extrême rapidité. Bientôt après un vent violent a soufflé accompagné d'une pluie diluvienne qui est tombée à torrents tout le reste de la nuit.

Aucun accident n'est signalé.

La pluie a été générale. Au Vigan, à St-Cirq, à St Chamand et dans les environs l'orage a eu la même violence. Les cours d'eau ont grossi sensiblement.

Beau temps pour l'agriculture.

**ST-CHAMARAND.** — *Violents orages.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, après quelques rapides coups de tonnerre, une forte pluie mêlée de grêle s'est mise à tomber pendant plus d'une heure. La pluie a ensuite continué toute la nuit à torrents. Aussi, le temps s'est-il considérablement refroidi. Jeudi, le tonnerre a continué à résonner au loin par longs intervalles. Tout à coup vers 4 heures du soir, une véritable trombe d'eau accompagnée de grêles s'est abattue sur toute la commune.

Les dégâts seront assez importants, surtout sur les plantations de tabac.

L'agriculture souffrira beaucoup, cette année, de tous ces divers contretemps. Les récoltes de blé, avoine, pommes de terre ont été fort compromises. C'est la misère noire pour beaucoup de pauvres gens.

Ces pluies ont fortement grossi les divers cours d'eau et les meuniers s'en réjouissent. Pensez donc, ils n'avaient plus d'eau et étaient déjà obligés d'aller moudre à 30 ou 40 kilomètres et de laisser jusqu'à leur part du tribut à prélever.

**VAYRAC.** — *Foire du 17 août.* — Halle :

blé, de 20 fr. à 21 fr. l'hect.

Seigle, de 10 fr. à 12 fr. id.

Avoine, de 8 fr. à 8 fr. 50 id.

Pommes de terre, de 3 à 4 fr. id.

Marché aux volailles : poulets jeunes, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo.

Poules, de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo.

Canards et dindes, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilo.

Œufs, 0 fr. 50 la douzaine.

Foirails bien garnis. Vente active pour les bêtes à cornes, calme pour la race ovine et toujours mauvaise pour les jeunes porcs.

Marchés aux laines, hausse sensible, il s'est vendu de 25 à 30 quintaux de laine, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Fin de la Séance du 19 août

Sur la proposition de M. Pauliac, rapporteur de la commission des travaux publics, acte est donné au Préfet du rapport sur le récolement du mobilier des écoles normales.

Acte est également donné de la communication d'une dépêche du Préfet de la Haute-Garonne, touchant le transiement de la gare d'Orléans sur l'emplacement de l'ancienne Cour des Comptes, à Paris.

Le même rapporteur entretient le Conseil de la question des tramways de St-Céré, ainsi que des diverses demandes formées en

vue d'établir des moyens de transport dans l'arrondissement de Figeac.

Après diverses explications de MM. de Lamaze, Vival et le Préfet, l'affaire est renvoyée à la session d'avril.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain 2 heures.

Séance du 20 Août

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. de Verninac.

Sont absents : MM. Calmon, Daffas et Fabre.

MM. le Préfet et le Secrétaire général assistent à la séance.

M. Grimal lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Acte est donné au Préfet du rapport relatif aux recettes extraordinaires ; acte est également donné du compte de la caisse des retraites pour les employés départementaux.

M. Lachièze donne, au nom de la commission des finances, lecture du budget des enfants assistés qui est adopté (47,200 fr.)

Trois demandes de bourse pour des enfants arriérés ou anormaux, les nommés Lacassagne, Sarret et Delmas, sont déposées. La pension est de 500 fr. La commission est d'avis d'accorder une bourse de 500 fr. aux deux premiers et une demi-bourse au dernier.

M. Cangardel demande de repousser les conclusions de la commission en ce qui concerne Delmas. La famille de cet enfant est excessivement intéressante.

M. de Verninac dit que le budget a des limites et qu'il est quelquefois prudent de ne pas se montrer trop large.

Le crédit n'est pas augmenté et les conclusions de la commission sont adoptées.

On vote un crédit de 50 fr. pour le collège de Figeac : subvention pour enseignement des travaux manuels (article qui avait été renvoyé à la commission).

On adopte les conclusions de la commission relatives à quelques changements au budget des dépenses, imputables sur le produit des impositions extraordinaires.

Au sujet des dépenses imputables sur fonds d'emprunt, le préfet fait connaître que le département ne dispose en ce moment d'aucun fonds provenant d'emprunt.

Le vote que le Conseil sera appelé à émettre en arrêtant les tableaux du programme des travaux à subventionner en 1898, déterminera le montant exact de l'emprunt dont il y aura lieu de demander l'autorisation, et le chiffre en sera introduit au budget après l'adoption par une loi.

Le prix des journées de travail est adopté tel qu'il avait été demandé par la commission des travaux publics.

On adopte le total des dépenses des aliénés du département à l'asile de Leyme, et on donne un avis favorable en vue du renouvellement du traité pendant une période de 4 ans.

Au sujet de cette question, M. Malvy croit qu'on ne s'occupe pas assez de la situation financière des aliénés, au moment du décès ; il cite un fait précis et probant à l'appui de son dire.

M. de Verninac dit que c'est une observation qui a été souvent faite, et il ajoute qu'il est certainement l'interprète de tous en demandant la plus grande vigilance pour faire rentrer — quand il y a lieu, — au moment du décès de l'aliéné, les sommes qui sont dues et qui peuvent être payées par la famille.

De nombreuses observations sont présentées à ce sujet, et il ressort de ces observations qu'il y a des abus nombreux qu'il conviendrait de faire cesser. En un mot, le Conseil général désire qu'on fasse rentrer l'argent. Acte est pris de ce désir par le Préfet.

Les vœux suivants sont adoptés :

1<sup>o</sup> Création d'une halte à Fontanes et Montdourmer ;

2<sup>o</sup> Billets d'aller et retour de Cahors à Agen, validité : 2 jours.

Avis favorable est donné au budget de l'assistance et hygiène publiques après quelques légères modifications et une longue discussion entre MM. Delpont, Vival, Malvy et le Préfet au sujet de la répartition des secours entre les arrondissements. M. Vival et M. Malvy pensent que les arrondissements de Figeac et Gourdon sont par trop délaissés. Le Préfet dit qu'il a répondu à toutes les demandes, tant que les crédits n'ont pas été épuisés et qu'il s'est toujours conformé au désir de répartition manifesté par le Conseil, parce qu'il considère ce désir comme très équitable.

On fournit des renseignements sur les explications demandées hier, relativement aux crédits pour études sur le phylloxéra et pour les vétérinaires vaccinateurs. Ces crédits ont été régulièrement dépensés.

Un juge de paix demande un crédit de 300 fr. environ pour doter tous les cantons d'un ouvrage utile dont il est l'auteur. La commission des finances propose de demander à l'Etat de vouloir bien fournir ces volumes aux mairies ou aux bibliothèques scolaires.

La séance, suspendue à 4 h. 1/4, est reprise à 4 h. 1/2.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Vival donne connaissance du classement des chemins.

M. Malvy dit que la répartition des fonds pour les travaux aux chemins n'a pas été faite d'une façon équitable et qu'on ne s'en est pas tenu aux proportions fixées : 40 % pour Cahors, 30 % pour Figeac et 30 % pour Gourdon.

M. Malvy et M. Lachièze ajoutent que leur arrondissement a été sacrifié.

M. de Verninac dit que la discussion est oiseuse et que ce n'est pas en séance qu'on peut discuter le tableau présenté par la commission des travaux publics ; le temps matériel fait absolument défaut aujourd'hui. M. Lachièze insiste ; finalement, le programme lu par M. Vival est adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cocula lit les rapports sur la construction de divers ponts.

M. l'Ingénieur en chef demande 220,000 fr. pour le pont de Pinsac. La part du département serait de 33,500 fr., celle des communes de 59,500 et le reste fourni par l'Etat.

Plusieurs autres demandes pour construction de divers ponts ont été déposées. Ce sont celles de :

1<sup>o</sup> St-Pierre-Toirac, dont le coût serait de 146,000 fr., dont 32,000 pour le département et 30,000 environ pour les communes ;

2<sup>o</sup> Celle de Cahors pour la reconstruction du Pont-Neuf. La dépense serait de 200,000 fr. ; la part du département serait de 28,000 et de 110,000 fr. pour la ville ;

3<sup>o</sup> Celle d'Arcambal ; ce projet a été écarté ;

4<sup>o</sup> Enfin celle d'Albas ; même décision, l'affaire n'étant pas suffisamment étudiée.

La commission demande de surseoir à la construction des ponts jusqu'en 1900 ; elle exprime le vœu qu'un premier crédit soit inscrit dans le budget de 1901 pour cette construction.

M. Delpont proteste contre les dires de la commission qui a pensé que c'était à la suite de la demande de Pinsac que Cahors avait demandé la construction du Pont-Neuf.

M. Relhié proteste à son tour contre les conclusions de la commission. L'intérêt que présente la reconstruction du Pont-Neuf n'est pas contestable étant donné son état de délabrement. Il donne de très longues explications justifiant amplement la nécessité de cette reconstruction ; il insiste particulièrement sur le danger que ce pont constitue pour les habitants du faubourg Cabessut, en cas d'inondation. M. Relhié ajoute qu'en 1884 le Conseil général avait décidé que le Pont-Neuf serait reconstruit après celui de Vire.

M. Malvy dit que Cahors veut un travail de luxe et qu'on ne saurait parler de l'urgence de ce pont, quand, à Pinsac, il s'agit d'un travail indispensable. M. Malvy désire en réalité la priorité pour Pinsac.

M. Talou demande si le Conseil général entend revenir sur la décision qu'il a prise en 1884 qui disait que le pont de Cahors devait être fait immédiatement après celui de Vire. Il proteste contre les dires de M. Malvy ; il ne s'agit pas d'une œuvre de luxe, mais d'un travail absolument indispensable.

M. Vival ajoute que la commission avait pensé qu'on devait ajourner ces travaux pour consacrer les fonds disponibles à l'achèvement du réseau vicinal.

Il ne s'agit donc pas de faire un classement dès aujourd'hui sans quoi il demanderait de comprendre, dans ce classement, le pont interdépartemental de St-Pierre-Toirac. Il conclut, du reste, en demandant le classement suivant :

1<sup>o</sup> pont de Pinsac.

2<sup>o</sup> id. de Toirac.

3<sup>o</sup> id. de Cahors.

Voilà Cahors au 3<sup>e</sup> rang !... M. Delpont proteste ; la discussion est close.

On décide alors qu'un crédit sera inscrit

dans le budget de 1900 pour la construction d'un premier pont.

MM. Malvy et Lachize déposent une demande de scrutin pour que le pont de Pinsac soit inscrit au programme de 1900.

M. Reilhé fait la même demande pour Cahors.

MM. Vival et Dufhénieux demandent qu'on vote pour le classement suivant :

- 1° Pinsac.
- 2° Toirac.
- 3° Cahors.

M. Cangardel propose d'ajourner le classement jusqu'en 1900. Repoussé.

La priorité est votée pour la proposition Vival et Dufhénieux par 12 voix contre 11.

Ont voté pour le classement : MM. Cocula, Malvy, Lachize, Vival, Pauliac, Longpuech, Iscard, Linol, Delpon, de Verninac, Murat et Dufhénieux.

Ont voté contre : MM. Rey, Talou, Marcenac, Cangardel, Roques, Cassaignes, Bessières, Delport, Pradines, Grimal et Reilhé.

L'arrondissement de Cahors est battu par les deux autres arrondissements!

On demande 11,000 fr. pour réparation au pont Valentré. Avis favorable.

Divers vœux sont adoptés.

Une demande de crédit pour l'école normale de jeunes filles est repoussée.

La commune de Floressas fait une demande pour l'entretien de ses chemins. Repoussée, ses revenus étant suffisants sans imposition nouvelle.

Plusieurs autres demandes de communes sont examinées et la séance est levée à 6 heures 1/4.

**Séance du 21 août**

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Talou, M. de Verninac étant retenu à la commission des finances.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans qu'il en soit donné lecture. Comme ce procès-verbal est très long, on décide seulement qu'avant l'impression définitive, une épreuve sera communiquée à chaque conseiller.

M. Rey est nommé membre de la commission chargée d'examiner les demandes de dégrèvement d'impôt foncier au sujet de la reconstitution des vignobles.

MM. Pauliac et Vival déposent un vœu relatif à la prompte exécution du chemin n° 2 intéressant la commune d'Assier. — Adopté.

Une demande de sectionnement est faite par la commune de Bagat. La commission donne un avis défavorable.

M. Rey combat ces conclusions, disant que ce sectionnement est demandé par tous les intéressés à l'exception seulement du conseil municipal. En somme, on ne demande que le rétablissement d'un sectionnement qui a déjà existé.

M. Fabre défend au contraire les conclusions de la commission et demande le rejet de ce sectionnement. Une discussion a lieu pour savoir s'il ne convient pas d'ajourner cette question à la fin de la séance, afin d'attendre les membres du Conseil général qui sont présents à la commission des finances.

Comme les membres présents à la séance ne peuvent se mettre d'accord, la séance est levée à 2 h. 3/4.

La séance est reprise à 3 h. 1/4 sous la présidence de M. de Verninac.

M. Rey fait tout d'abord ses réserves sur la manière dont la séance a été levée, puis il reprend ses arguments au sujet du sectionnement de la commune de Bagat.

M. Fabre combat à nouveau la demande de M. Rey, c'est le désir de la majorité des habitants de la commune.

Le conseil général consulté adopte, les conclusions de la commission.

M. Talou proteste contre les réserves de M. Rey.

On statue sur de nombreux vœux : Création d'étalons à Villefranche-du-Périgord. Adopté.

Sectionnement de la commune de Montvalent.

Le sectionnement, combattu par M. Cocula est supprimé.

Demande d'annexion à la commune de Nuzéjouls, d'un village voisin. Repoussé.

La commission des vœux demande le plus tôt possible le vote par la Chambre du projet de loi sur les boissons hygiéniques et les octrois.

Adopté.

Vœu pour la décentralisation. Adopté.

Vœu pour que les bureaux de tadac soient mis à l'adjudication, sans effet rétroactif. Adopté.

Le conseil a à se prononcer sur deux vœux relatifs à l'impôt sur le revenu.

1° Le Conseil général émet le vœu que l'impôt général et progressif sur le revenu soit définitivement voté (Talou, Vival, Pauliac, Lachize, Malvy).

2° Considérant que l'impôt doit être établi non seulement d'après les revenus de chaque contribuable, mais encore d'après les charges qui pèsent sur lui, en tête desquels il faut placer les enfants, le Conseil général émet le vœu qu'il soit établi un impôt progressif, basé d'une part sur les revenus, d'autre part, en raison inverse du nombre des enfants (Cassaignes, Linol, Delport, Cocula).

La commission repousse ces deux rédactions et propose que l'impôt soit établi sur le revenu. C'est tout.

M. Cassaignes défend son vœu.

M. Talou demande alors qu'on se borne à renouveler le vœu déjà voté par le Conseil général en 1896 (impôt général et progressif sur le revenu).

M. de Verninac fait remarquer que le vœu du Conseil général de 1896 revient à celui présenté aujourd'hui par la commission.

M. Roques demande l'ajournement après le retour de M. Doumer, puisqu'on ne peut s'entendre sur la rédaction de l'article. (On rit).

La proposition d'ajournement est repoussée.

On passe au vœu de M. Cassaignes, Linol, etc.

M. Rey demande une addition pour ménager autant que possible les revenus provenant du travail.

On fait remarquer qu'il s'agit, non de voter une loi, mais un principe.

Le vœu de M. Cassaignes, amendé comme le demande M. Rey, est mis aux voix ; 22 votants.

Ont voté pour l'adoption : Iscard, Cocula, Malvy, Talou, Lachize, Vival, Fabre, Pauliac, Linol, Rey, Cassaignes, Bessières, Delport, de Verninac, Grimal. — 15 oui.

Ont voté contre : Calmon, Roques, Marcenac, Delpon, Murat, Dufhénieux. — 6 non.

M. Pradines n'accepte que la décharge relative aux enfants.

Le vœu de M. Cassaignes est adopté.

De nombreux vœux relatifs aux chemins vicinaux, au service des chemins de fer, au service des postes, etc., votés par les conseils d'arrondissements, sont adoptés.

On passe aux rapports de la commission des finances après avoir apporté des modifications au total de 2 chapitres des budgets votés hier et avant-hier.

On vote le budget des chemins vicinaux qui est de 450,000 francs en chiffres ronds.

M. Linol réclame pour un chemin qui concerne Gourdon ; ce chemin ne pourra être classé que l'année prochaine.

On propose un emprunt pour accomplir les travaux du programme de 1898. Adopté.

M. Bassouls, pharmacien à Gramat sollicite une bourse pour son fils élève à l'École des Arts décoratifs. Ajourné au mois d'avril.

On adopte ensuite le chapitre XVI, dépenses diverses (84,000 f. environ) après réduction de la subvention demandée par le préfet pour subvention aux fonds d'abonnement de la Préfecture et des sous-préfectures. Le crédit voté l'année dernière était de 7,200 ; le préfet demande 10,800. La commission déclare que les ressources du Conseil général ne permettent pas cette augmentation. Deux ou trois autres modifications relatives à des crédits concernant la préfecture sont modifiées.

On vote pour le sténographe du Conseil : 1,000 francs et un crédit de 2,015 fr. pour les dépenses imprévues.

Le Préfet dit alors qu'il avait demandé une augmentation au fond d'abonnement pour donner des gratifications aux employés des préfectures et sous-préfectures, dont plusieurs n'ont pas, au point de vue pécuniaire, la situation à laquelle ils ont droit.

M. de Verninac dit que le Conseil ne répond pas par un refus brutal à cette demande, mais son budget ne permet pas aujourd'hui de donner satisfaction à cette demande.

Dans une séance prochaine, la commission des finances espère pouvoir voter les crédits désirés.

M. Grimal voudrait qu'on prenne l'engagement de voter au mois d'août prochain les fonds nécessaires pour l'augmentation demandée.

M. Malvy dit que personne ne s'est jamais montré hostile à cette idée.

Les derniers budgets sont votés.

Un nouveau vœu demandant que le 4<sup>e</sup> bataillon soit accordé à Figeac, est renvoyé à la session d'avril.

On statue ensuite sur les rapports de la commission des travaux publics.

On renvoie à la session d'avril la question sur l'assistance médicale.

M. Delport présente un vœu demandant que l'administration recherche le moyen d'étendre la mutualité à tous les départements qui comptent des planteurs de tabac, afin de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux plaintes justifiées qui se sont produites.

M. Rey présente d'interminables observations qui fatiguent visiblement les conseillers, pressés de partir ; plusieurs d'entre eux, du reste, ont déjà repris le chemin de la gare....

Pour en finir avec cette question, on rejette la demande de la pétition des planteurs de tabac, lue précédemment, puis on adopte le vœu de M. Delport.

Après discussion de quelques rapports d'un intérêt secondaire, la séance est levée et la session déclarée close.

**BULLETIN FINANCIER**

Les cours ont été plus discutés que ces jours derniers, après un début plutôt ferme et un peu de hausse pendant les premières heures de la Bourse, la clôture se fait en baisse.

On ne peut guère attribuer ce mouvement de recul qu'au manque absolu d'affaires.

Le 3 o/o qui finissait hier à 105 02 s'est avancé à 105 10 pour revenir en fin de séance à 104 90. Le 3 1/2 o/o reste à 107 75 et l'Amortissable à 104 37.

Le Crédit foncier à 680 ; le Crédit Lyonnais à 792 ; le Comptoir National d'Escompte à 583 et la Société générale à 530 sont fermes sans changement notable.

Le Suez finit à 3275.

Pas de variation notable sur nos Chemins ; le Lyon cote 1870, le Midi 1432, le Nord 1995 et l'Orléans 1840.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien recule à 94 37 ; par contre l'Extérieure reprend à 62 1/4 ; le Portugais à 21 7/8.

Le Turc est mieux à 22 42 ; la Banque ottomane cote 591 50.

Le Russe 3 o/o se traite à 95 92 et le 3 1/2 o/o à 102 10.

**Vélocipédie**

La maison Clément a, cette année, pris toutes ses mesures pour que toute commande passée soit immédiatement livrée. Avis aux touristes pressés.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

**Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.**  
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Bouliou Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugène-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne Cap breton), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (C déac), Vieille-Aure), Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la), Oron-Sainte-Marie (Saint Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Gnole), Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Four (Chaudesaigues), Saint Gaudens (Encasse, Gantiés), Saint-Giron (Aclos), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Comblant (le Verret, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Cana-villes).

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE DE **RICQLÈS**

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies  
Excellent aussi pour la toilette et les Dents.  
Exigez le nom **DE RICQLÈS**

**Dernière locale**

**LE PONT-NEUF**

Nous reviendrons, lundi, sur les affaires qui ont occupé la fin de la dernière séance du Conseil général. Le temps nous manque aujourd'hui.

Ajoutons seulement que M. Talou a demandé le vote de la proposition suivante :

Si avant 1899, les communes intéressées à la construction des ponts de Pinsac et de Toirac n'ont pas voté, d'une manière ferme, la part contributive qui leur incombe, le Pont de Cahors serait classé le premier.

Cette résolution est adoptée.

**Le général de la 65<sup>e</sup> brigade**

Le général Duprat de la Roquette se trouvait aujourd'hui à Cahors pour faire ses adieux au régiment qui lui a offert un punch et l'a accompagné à la gare à son départ, au train de 4 heures.

**Accident**

Ce matin au moment où le régiment rentrait à Cahors, et se trouvait côte de l'Ermitage, le lieutenant Fillon fit un faux pas. Il tomba sur le genou et ne put se relever.

Il a dû être transporté à la caserne, après les soins qui lui ont été donnés par le médecin du régiment et quelques témoins de l'accident.

**Tribunal correctionnel**

**Audience du 21 août 1897**

Au début de l'audience le tribunal s'occupe de l'affaire de Savanac.

On se rappelle que récemment les frères Clary, de Savanac, ont été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de coups et violences ayant occasionné la mort de leur mère.

Après une courte plaidoirie de MM<sup>es</sup> Bourdin et Besse, le tribunal se déclare incompetent.

Cette affaire viendra probablement à la prochaine session des assises.

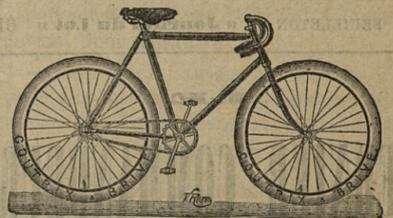
**Vient ensuite l'affaire de Laramière.**

Le sieur Combes et la femme Albarel, sont accusés d'avoir, dans la journée du 15 août, sur la commune de Laramière, proféré des outrages à l'adresse de la gendarmerie de Limogne.

Reconnus coupables de ces faits, Combes est condamné à 20 jours de prison et aux dépens ; la femme Albarel, à 8 jours de prison et 16 fr. d'amende, avec application de la loi Béranger.

Le nommé Vincent, de Cahors, un habitué de la correctionnelle, non content de faire de la contrebande, s'amuse à insulter les gendarmes ; mal lui en cult, car il se voit condamner, pour ce fait, à 8 jours de prison.

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOULLE D'OR**

**H. FABRE**  
69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SECURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRÉS GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	104 80	104 90
3 0/0 amortissable.....	104 10	104 27
3 1/2 0/0 1894.....	107 75	107 75
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	500 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1890.....	94 05	94 35
Madagascar 6 0/0, 1887.....	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	106 —	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	108 20	—
— Daïra-Sanieh (20 f r.).....	106 25	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	105 —	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 90	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 15	62 10
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 95	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 25	94 35
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	—	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 75	—
— 4 0/0 1880.....	—	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 25	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.....	104 85	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.....	104 25	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 10	95 85
— 3 1/2 0/0 1894.....	102 35	—
Turc, série D.....	22 40	—
Ottomanes priorité (500 f).....	460 —	460 —
Douanes ottomanes (500 f).....	481 50	—
Banque de France.....	3700 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	870 —	868 —
Comptoir national d'escompte.....	583 —	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	675 —	679 —
Crédit indust. et commercial.....	607 —	—
Crédit lyonnais.....	788 —	792 —
Société de Crédit mobilier.....	57 25	—
Société générale.....	529 50	530 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	482 50
— (t. rouges).....	—
Est-Algérien, 3 0/0.....	477 —
Est, 3 0/0.....	488 —
— nouvelles, 3 0/0.....	492 50
Midi, 3 0/0.....	485 25
— nouvelles, 3 0/0.....	491 50
Nord, 3 0/0.....	487 75
— nouvelles, 3 0/0.....	499 —
Orléans, 3 0/0.....	487 —
— 1884, 3 0/0.....	491 —
Ouest, 3 0/0.....	485 50
— nouvelles, 3 0/0.....	489 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	—
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	485 50
— nouvelles, 3 0/0.....	489 25
Sud de la France, 3 0/0.....	471 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	580 —
— 1869, 3 0/0.....	434 25
— 1871, 3 0/0.....	417 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	113 —
— 1875, 4 0/0.....	599 —
— 1876, 4 0/0.....	598 —
— 1886, 3 0/0.....	409 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	102 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	394 25
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100 f.....	400 —

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2190<sup>e</sup> livraison (21 Août 1897).  
 Monnaie de singe, par Mme P. de Nanteuil.  
 Excursions de vacances, par Louis Rousselet.  
 L'écuyer de la reine, par Arthur Douillard.

La photographie fantasmagorique, par Frédéric Dillaye.  
 Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.  
 Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2108 du 21 Août 1897.

Le duel du prince Henri d'Orléans et du comte de Turin.

Portraits : S. A. le prince Henri d'Orléans. — Mgr le comte de Turin. — M. le comte Nicolas de Léontieff, premier témoin du prince Henri. — M. Mourichon, second témoin du prince.

Les cadeaux de M. Félix Faure pour la cour de Russie : Groupe de la chasse au loup, avec valets de chiens. — Vases de la manufacture de Sèvres. — L'amant couronné. — La leçon d'amour. — La leçon à l'amour. — Le service chinois. — Rameau d'or destiné au tombeau de l'empereur Alexandre III. — Médaille destinée à l'escorte d'honneur.

Paris : L'hôpital Boucicault : Châlet des employés du Bon Marché. — La cour centrale. — Façade de la rue de la Convention. — La chapelle.

La maison roulante : L'école communale de la rue de Patay.

Italie : Urbino : Le monument de Raphaël. Beaux-Arts : La partie de croquet, tableau de M. Leroy Saint-Aubert.

Espagne : Le meurtre de M. Canovas del Castillo : Etablissements de bains de Santa-Aguada. — Banc sur lequel M. Canovas était assis. — Portrait de l'anarchiste Angiolillo.

Russie : Voyage de l'empereur Guillaume II : Arrivée de l'empereur et de l'impératrice à Pétterhoff. — La retraite du soir au camp de Tsarkoë-Sélo.

Portraits : Les survivants de la mission Bottego (Abyssinie).  
 Amérique : Une nouvelle Californie : Un gros de mineurs. — Types de mineurs. — Camp de mineurs, près du lac Bennet. — Mineurs sous la tente. — Le port de Juneau sur l'Océan Pacifique. — Traversée du lac Labarge.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le duel du prince Henri d'Orléans et du comte de Turin, par A. B. — Les survivants de la mission Bottego, par M. Bave-laër. — Le troisième centenaire de la fourchette, par L. Claretie. — Le fils de J.-J. Rousseau, par G. Lanôtre. — La nouvelle Californie arctique : de l'or sous les neiges, par W. de Fonvielle. — L'hôpital Boucicault, par N. Nozeroy. — Les cadeaux de M. Félix Faure, par N. — Le Sport, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echos, Rébus, Récréations, Vélocipédie etc.

Nouvelle : Isebella, par Gabriel Léo, illustrations de Dedina.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et Cie éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du numéro 1264, du 21 Août 1897.

Les roues à centre plein, par L. Elbé. — Fabrication du chloré et de la soude par l'électrolyse, par A. Duboin. — La lumière du ver luisant et les rayons X, par Jacques Boyer. — Les naufrages au golfe de Beauduc, par Antonin Palliés. — Le Palais de l'Industrie, par E. Maglin. — Le moteur Diesel, par J.-B. — Variation annuelle de la pluie, par J.-R. Plumondon. — Emploi de l'électro-aimant en chirurgie ophthalmique, par G. Pellissier. — Correspondance, par X. Gosselin. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 16 août 1897, par Ch. de Villedeuil. — Destruction des insectes, par Flammel.

Ce numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

La 565<sup>e</sup> livraison de la Grande Encyclopédie vient de paraître. Elle comprend deux

articles des plus importants dans leurs diverses formes : Mer, rédigé par M. Ludovic Marchand, pour la partie géographique, par M. Lehr, au point de vue du droit international, par le Dr Hahn, pour la flore et par le Dr Trouessart, pour la faune. Mercure, pour lequel M. Hild a traité la mythologie, M. Barré l'astronomie, M. Matignon la chimie, le Dr Langlois la thérapeutique et la toxicologie. On lira aussi avec grand intérêt la fièvre étudiée par M. Jules Huret à Prosper Mérimée, la biographie de Louis Mercier, le célèbre auteur du « Tableau de Paris » et l'article si complet de M. Gourdon de Genouillac, sur les Ordres du mérite dans les différents pays.

Prix de chaque livraison, 1 fr. — Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 18<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 38. — 19 Août 1897.

Les voyages de Gulliver (Tante Nicole). — La tour d'ivoire (J. Steeg). — Le chemin de Montmartre. — L'étoile de Sirvès (S.-E. Robert). — Le Yaoulé de Tamatave (Eud. Dupuis). — Un turc à Washington. — Concours de photographie. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, Gottlob, E. Cottin, F. Lewis, M. de Lambert, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

L'« Auvergnat », bateau électrique du lac de la Bourboule (May de Nansouty). — Spécialisation de l'équation de l'aéroplane (Vicomte Decazes). — Science pure et science appliquée (P. Crépy). — La fièvre jaune et son bacille (Gaston Jongla). — Diamants artificiels. — Les applications de la radiographie (Emile Dieudonné). — Maisons géantes américaines (Félix Colomer). — Portes et fenêtres de secours en cas de panique (Max de Nansouty). — Revue des Inventions : Fermeture de porte de sûreté. — Lampe portable à acétylène. — Chaloupe électrique. — Eclaircissement des clichés développés à la soude. — Trousse d'objets pour projections. — Préparation d'un papier photographique au nitrate cuprique. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Petite poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 34. (21 Août 1897).

1<sup>o</sup> Aux terres de Kerguelen (Iles de Saint-Paul et d'Amsterdam), par M. E. Mercier, enseigne de vaisseau.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Mission lyonnaise d'exploration en Chine (de Tchen-Tou à Tchong-King).

3<sup>o</sup> Civilisations et religions : Dans l'Est africain allemand.

4<sup>o</sup> A travers la nature : La lignetélégraphique de Conakry à Faranah.

5<sup>o</sup> Civilisations et religions : Le Mouski et les bazars du Caire, par G. Noblemaire.

6<sup>o</sup> Livres et Cartes.

7<sup>o</sup> Bilan des explorations en cours : Pôle Nord — Pôle Sud — Afrique — Asie — Amérique du Sud — Europe.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés, Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU 65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LA CHASSERESSE

— Qu'est-ce qui me prouve votre sincérité ? dit-elle avec une franchise qui séduisit M. de Cartlanin. Il est si facile d'imaginer ce qu'on ne pense pas...

— Et c'est l'opinion que vous avez de moi ? reprit le chevalier, qui ne put s'empêcher de rire plus fort encore. Et voilà toute la confiance que vous avez en votre serviteur ? Oh ce n'est pas bien, Félicia !

La séance de pose touchait à sa fin. La jeune fille prétextait un peu de fatigue et se retira afin de ne pas continuer un entretien où elle aurait pu se trahir.

Survint alors le châtelain qui, suivant son habitude journalière, venait voir la marche de l'œuvre et causer avec l'artiste.

Dès qu'il eut jeté les yeux sur la toile il se frotta les mains en signe de satisfaction.

— Bien, bien ! mes félicitations, monsieur le peintre. Ce sera fort joli !... Beaucoup de

caractère... Il y a là un vapoureux d'un effet ravissant... Comme les yeux sont beaux et la taille heureusement cambrée !... Oui, tous mes compliments... Et le sourire ! oh ! c'est surtout le sourire qui creuse deux fossettes d'une douceur inexprimable... Et ce torse !... Ne dirait-on pas que sous ce vêtement emprunté à l'homme il y a un marbre sculpté par Phidias ?

— Et quand je songe que le modèle est si imparfaitement rendu, reprit le chevalier, j'ai honte, d'être félicité. Je suis tenté de croire, monsieur, que vos compliments sont une forme de la raillerie.

— Dieu m'en garde ! s'écria le châtelain sur le ton d'une conviction absolue. Je me déclare émerveillé de votre talent, qui idéalise ma pupille, si bien douée soit-elle.

Il ajouta aussitôt en passant la main sur son front, comme pour écarter un souvenir pénible :

— Pauvre enfant ! elle n'était point née pour vivre ainsi sans autre affection que la mienne. Elle était destinée à un sort meilleur, à un isolement moins cruel... Oh ! je suis navré quand j'y pense... Me voilà vieux garçon... Si je venais à disparaître, elle serait seule, sans protection dans ce monde... Ah ! que c'est triste, monsieur, de n'avoir pas de famille !

Ces quelques mots, dits avec une véritable mélancolie, avait ému M. de Cartlanin. Il ne ne savait pas encore, n'ayant osé le demander, ce qu'avaient été les parents de Félicia, ni pourquoi cette dernière était hébergée par le châtelain. Or, plus il s'écoutait de temps, et plus il était intrigué. Il résolut donc de s'en-

quérir en maintenant la conversation sur le compte de la jeune fille.

— Mlle Félicia, dites-vous, n'a point de famille ; elle a cela de commun avec moi qui n'ai qu'une tante loin de laquelle je suis obligé de vivre depuis plusieurs années. Mais Félicia est riche, sans doute : elle a dû hériter d'une belle fortune que lui auront laissée les siens ?

— Hélas ! non, de ces derniers il ne lui est rien resté. A part moi elle ne peut guère compter que sur un oncle établi là bas dans le Nouveau-Monde.

— Soit, mais votre affection pour elle, dans une certaine mesure, allégé son malheur ?

— Je le crois. Toutefois il y a loin de ce qu'elle possède à ce qu'elle a perdu.

— Quelque catastrophe, telle qu'il en survient parfois dans les familles, a peut-être assombri son avenir ?... Oh pardon, Monsieur, j'allai être indiscret.

— Vous êtes gentilhomme, incapable, par suite, de révéler un secret confié. Je vous conterai donc ce qu'il m'est permis de vous dire.

— je n'en demande pas tant. Je n'ai aucun droit à apprendre ce qui touche Félicia. Je vous en prie, Monsieur, ne me dites rien. Peut-être regretterais-je d'avoir appris ce que je en connais pas... D'ailleurs, que m'importe ? Cette jeune fille est innocente comme un ange. A quoi bon en savoir davantage ?

— Tranquillisez-vous, Monsieur, ma confiance ne vous empêchera pas de l'estimer et n'arrêtera pas la sympathie qu'elle vous inspire... Je serai bref ; mais je tiens à ce que vous entendiez de ma bouche le récit abrégé

de son passé.

— En vérité, j'insiste, Monsieur, surtout si vos paroles sont de nature à confirmer mes pressentiments.

— Puisqu'il en est ainsi, je me contenterai de vous dire ceci : son père, un gentilhomme figeacois, est l'on ne sait où et sa mère...

— Vous voyez bien que vous n'avez pas le courage de continuer, fit observer le chevalier, qui regretta d'avoir conduit son interlocuteur sur un terrain brûlant.

— Et sa mère balbutia le châtelain en tremblant est morte à son tour folle de douleur.

— Pauvre Félicia ! s'écria M. de Cartlanin en joignant ses mains dans un mouvement de compassion.

— C'est tout ce que je voulais vous conter aujourd'hui ; un autre jour, vous saurez le reste, si vous désirez l'apprendre.

— Ma foi, non, reprit le chevalier. Ma curiosité est amplement satisfaite.

A ce moment M. de Cartlanin se souvint qu'il avait un rendez-vous avec Marguerite, et comme l'heure avançait, il retourna contre le mur le portrait de Félicia, mit soigneusement en place sa palette et ses pinceaux, et prit congé du châtelain, qui, visiblement préoccupé, se promena longtemps sur la terrasse. (A suivre).

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.